

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Demande de subvention à la CAN au titre du PACT III pour l'aménagement d'aires de jeux à Echiré

Le Maire expose.

Le conseil municipal a approuvé, par délibération du 28 avril 2023, le dossier d'avant-projet définitif (APD), pour un coût global prévisionnel de travaux estimé à 83 450,00 € HT, dont :

- la conception d'un parcours santé et l'intégration de structures sportives pour 39 350,00 € HT,
- l'aménagement d'aires de jeux pour 44 100 € HT.

Le conseil d'agglomération, par délibération du 7 février 2022, a décidé de reconduire une nouvelle programmation du PACT pour la période 2022-2024 appelé 3^{ème} génération du PACT. L'ambition de ce nouveau PACT est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires dans le respect des initiatives et priorités communales.

Ce PACT s'organise autour de 3 axes dont l'axe 1 « Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg » prend notamment en compte : l'aménagement urbain et les services à la population.

Le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement d'aires de jeux en cœur de bourg peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre de cet axe 1 du PACT III.

Il est important pour Echiré d'offrir à ses habitants et usagers du territoire un centre-bourg dynamique avec les commerces et services attendus. Le cœur de la vie commerçante se trouve sur la place de la Halle récemment aménagée (2019). Avec la présence de commerces et de services de proximité, elle est aujourd'hui un lieu de rencontres et de manifestations (comme le marché hebdomadaire). Un travail d'aménagement de l'arrière de cette place est en cours avec la création de logements sociaux, d'un espace vert et d'une liaison douce qui permettra de relier la place de la Halle au chemin des Rollets, aux places de la Mairie et de l'Eglise en empruntant l'allée Henry Ingrand nouvellement créée, puis rejoindre l'aire de détente en bord de Sèvre. L'aire de jeux de la place de la Halle s'intègre dans l'aménagement de cet espace public.

La seconde aire de jeux à réaménager se situe à l'aire de détente.

Ce parc ouvert à tous se trouve en bord de Sèvre et en centre-bourg de la commune, ainsi que des jardins partagés et le départ du circuit du trail. Les jeux existants sont peu visibles et c'est pourquoi, la municipalité souhaite revaloriser cette aire de détente en favorisant la visibilité aux usagers de cet espace et en attirant d'autres personnes avec de nouvelles structures. Ceci permettrait d'encourager les loisirs en milieu naturel et notamment en bord de Sèvre.

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif global de 83 450,00 € HT :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros HT	RECETES	En Euros
1/ PARCOURS SANTÉ et STRUCTURES			
SPORTIVES			
1.1- Parcours santé : aire de détente			
- Panneau fiche ludique connecté	1 500,00		
- Slalom	1 200,00		
- Saut de puces	1 400,00		
- Echasses	2 000,00		
- Poutre	1 250,00		
- Flexion jambe	1 300,00		
- Pas de géant	1 200,00		
- Autres structures (x5)	6 500,00	■ Agence Nationale du Sport	
- Panneaux d'information règlementaires	250,00	« Plan 5 000 terrains de sport »	
- Pose & sol	5 000,00		
- Attestation de conformité des structures	250,00		
Sous-total 1.1	21 850,00		31 480
1.2- Structures sportives : Plaine de sport			
- Presse à pectoraux et dorsaux	3 400,00		
- Presse à quadriceps	2 000,00		
- Twist	2 000,00		
- Vélo elliptique	3 000,00		
- Dips	1 600,00		
- Panneaux d'informations règlementaires	250,00		
- Pose & sol	5 000,00		
- Attestation de conformité des structures	250,00		
Sous-total 1.2	17 500,00		
SOUS TOTAL Parcours santé/struct. sportives	39 350,00		
2/ AIRES DE JEUX			
2.1- Aire de jeux à l'aire de détente			
- Araignée	7 000,00		
- Balançoire	4 000,00		
- Mur d'escalade	2 000,00		
- Démontage structures actuelles + pose	3 500,00		
- Mobilier urbain	2 600,00	■ Communauté d'Agglomération du Niortais	
- Sol/Aménagements	5 000,00	PACT III – Axe 1 « Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg »	
- Attestation de conformité des jeux	200,00		
Sous-total 2.1	24 300,00		22 050
2.2- Aire de jeux à l'arrière de la place de la Halle			
- Cage à écurcuil	5 000,00		
- Toupie x2	2 000,00		
- Jeu sur ressort	1 000,00		
- Tableau ludique connecté	1 000,00		
- Pose	3 000,00		
- Mobilier urbain	2 600,00		
- Sol/Aménagements	5 000,00		
- Attestation de conformité des jeux	200,00		
Sous-total 2.2	19 800,00		
SOUS TOTAL Aires de jeux	44 100,00		
		■ Autofinancement Commune d'Echiré	29 920
TOTAL HT*	83 450,00		
TVA	16 690,00	TOTAL (HT ou TTC)*	83 450,00
TOTAL TTC	100 140,00		

Le Maire demande au conseil municipal :

- **d'approuver le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération présentés ;**
- **de l'autoriser à solliciter du Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'octroi d'une subvention au titre du PACT III « Axe 1- Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg » pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux à Echiré ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **04 MAI 2023**
Notifié ou publié le : **04 MAI 2023**